



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Bibliothèque de France

Question écrite n° 47302

Texte de la question

M. Leonce Deprez demande à M. le ministre de l'économie et des finances d'établir, à l'intention de la représentation nationale, un tableau précis du coût, année par année, de la construction de la Grande Bibliothèque de France et, en liaison avec son collègue ministre de la culture, en préciser les perspectives du coût de fonctionnement. En effet, des informations récemment diffusées (Catherine Nay, Europe no 1) ont qualifié ces coûts respectifs de « pharaoniques ». À l'heure où le Gouvernement s'attache, à juste titre, à réaliser des économies substantielles, le peuple comprendrait mal, même pour honorer la mémoire d'un ancien président de la République, qu'il soit nécessaire d'y consacrer, selon ces informations, en fonctionnement, 25 % du budget du ministère de la culture, après le coût « pharaonique » de la construction.

Texte de la réponse

Les dépenses en crédits de paiement, année par année, correspondant à la construction de la Bibliothèque nationale de France sont retracées dans le tableau ci-après. Au total, cette dépense s'élève à 7 963 millions de francs en francs courants. L'enveloppe initiale de 7 200 millions de francs (en francs 1989) a été légèrement dépassée puisque le montant total et définitif des crédits ouverts en francs 1989 s'élève à 7 334 millions de francs. Le coût de fonctionnement de la Bibliothèque nationale de France en régime de croisière a été évalué à 1 019 millions de francs par l'inspection générale des finances en janvier 1996. En 1997, la subvention de fonctionnement versée par l'État s'élève à 568,1 millions de francs. S'y ajoute le coût des rémunérations versées directement par le ministère de la culture pour les 1 983 agents titulaires de l'État (emplois budgétaires). L'ensemble de ces emplois n'ayant pas encore été pourvu, en raison de l'ouverture différée de la Bibliothèque nationale de France (le rez-de-jardin n'ouvrant qu'au printemps 1998), le coût total de fonctionnement pour le budget de la culture s'établira vraisemblablement à un peu moins de 1 milliard de francs en 1997, soit 6,6 % de l'ensemble des crédits ouverts au budget du ministère de la culture.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47302

Rubrique : Bibliothèques

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 1997, page 181

Réponse publiée le : 14 avril 1997, page 1889